



Accident dans le jardin du voisin

Par **bso**, le **08/05/2009** à **10:05**

Bonjour,
Mon fils s'est cassé le bras (grosse fracture ouverte) en tombant du toboggan du voisin.
Faut il faire une déclaration a l'assurance?
Puis je obtenir des dommages et interets pour les préjudices subis :
perte de salaire pour nous
mais surtout préjudices pour mon fils qui ne peut plus faire de sport,
obliger d'annuler les sorties scolaires.... difficile à expliquer à un enfant de 5 ans
Merci pour vos réponses

Par **jeetendra**, le **08/05/2009** à **10:56**

bonjour, votre fils était sous la surveillance de qui en tombant du toboggan (voisin), avez vous une assurance garantie des accidents de la vie, ou une individuelle garantissant le dommage corporel, votre assurance responsabilité civile ne fonctionnera pas, pour celle du voisin, il faut établir sa responsabilité, cordialement

Par **bso**, le **08/05/2009** à **11:52**

Bonjour,
En fait il est difficile de definir sous quelle surveillance il était, car les enfants naviguent d'un jardin à l'autre, on habite dans un lotissement!
Effectivement j'ai une assurance "accidents et famille"!
Merci

Par **bso**, le **08/05/2009** à **17:29**

Ma voisine vient de venir me voir pour me dire qu'elle avait averti son assurance. Etant encore choqué et surtout fatigué de 2 nuits blanches je n'ai pas réagi! Mais elle prétend que mon fils a sauté de son plein gré du toboggan et qu'on son mari était présent dehors alors qu'il était dedans. De quoi a-t-elle peur?